

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2016

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le jeudi vingt-cinq février deux mille seize à vingt heures, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian JOLIVET, Maire.

Etaient présents : tous les membres, à l'exception de Mme Blandine LE PAPE, qui donne procuration à Mme Emilie POGÉANT-LE PARC, de Mme Solenn LE MEIL, qui donne procuration à Mme Marguerite VELLY, de M. Bruno GEORGET, qui donne procuration à M. Roger CUEFF et de Mme Anne-France GAUDIOSO, excusée.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h08.

M. Jean-Luc CROCQ est désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 19 février 2016

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 14 janvier 2016

M. le Maire fait lecture du compte-rendu de la dernière séance, qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Approbation du Compte de gestion et du Compte administratif 2015 de la Commune

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif est le résultat de l'exercice, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, avec les restes à réaliser, notamment en investissement. Cette comptabilité a été contrôlée par la Perception. Le compte administratif est identique au compte de gestion de Madame Monique LE MELL, notre Trésorière municipale.

Mme Emilie POGÉANT-LE PARC, 1ère Adjointe au Maire, détaille les différents chapitres.

Le Conseil estime les dépenses en matière de téléphonie bien trop importantes. Tout comme les autres points de dépense l'ont été, le budget des fournitures scolaires sera revu à la baisse.

Le compte administratif du budget de la Commune s'établit comme suit :

- Fonctionnement : Dépenses : 381 883,23 €
Recettes : 412 941,28 €
Excédent : 31 058,05 €
Excédent reporté de 2014 : 10 131,05 €
Résultat cumulé à l'issue de 2015 : 41 189,10 €

- Investissement : Dépenses : 108 834,86 €
Recettes : 169 853,87 €
Excédent : 61 019,01 €
Déficit reporté de 2014 : - 21 087,05 €
Excédent cumulé à l'issue de 2015 : 39 931,96 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser.

Monsieur le Maire quitte la séance ; Mme POGÉANT-LE PARC soumet au Conseil le vote du compte de gestion 2015, puis du compte administratif 2015 de la Commune.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2015 de la Commune.

3. Approbation du Compte de gestion et du Compte administratif 2015 de la Maison Médicale

Le compte administratif est identique au compte de gestion de Mme Monique LE MELL, notre Trésorière municipale.

Mme Emilie POGÉANT-LE PARC détaille les différents chapitres.

Le compte administratif du budget de la Maison Médicale s'établit comme suit :

- Fonctionnement : Dépenses : 7 844,72 €

Recettes : 13 655,12 €

Excédent cumulé à l'issue de 2015 : 5 810,40 €

- Investissement : Dépenses : 6 135,27 €
Recettes : 5 780,10 €
Déficit cumulé : -355,17 €
Déficit reporté de 2014 : - 6 812,95 €
Déficit cumulé à l'issue de 2015 : - 7 168,12 €.

Face à ce déficit qui s'accroît d'année en année, le Conseil demande des explications : des recherches devront être effectuées sur les exercices précédents.

Monsieur le Maire quitte la séance ; Mme POGÉANT-LE PARC soumet au Conseil le vote du compte de gestion 2015, puis du compte administratif 2015 de la Maison Médicale.

Résultat du vote :

- Pour : 2 (Jérôme LE GOFF et Aurélie JACOPIN)
- Contre : 0
- Abstentions : 11

La plupart des élus souhaitent reporter ce vote lors du prochain Conseil. Etant donné que les abstentions ne sont pas prises en compte dans les suffrages exprimés, le compte administratif est arrêté puisqu'une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. Les explications attendues seront fournies aussi rapidement que possible.

4. Approbation du Compte de gestion et du Compte administratif 2015 du Lotissement de Park Ar Groas 2 (renommé Park An Avel)

Le compte administratif est identique au compte de gestion de Mme Monique LE MELL, notre Trésorière municipale.

Mme Emilie POGÉANT-LE PARC détaille les différents chapitres.

Le compte de gestion et le compte administratif 2015 du Lotissement de Park Ar Groas 2 s'établissent comme suit :

- Fonctionnement :
Article 002 (Fonctionnement reporté) : - 72 027,14 €
Recettes : 42 027,14 €
On note un déficit cumulé de 30 000 €.
- Investissement : Dépenses : 30 000 €
 Recettes : 30 000 €
Résultat cumulé : 0 €
Résultat reporté de 2014 : 0 €
Résultat cumulé à l'issue de 2015 : 0 €.

Monsieur le Maire quitte la séance ; Mme POGÉANT-LE PARC soumet au Conseil le vote du compte de gestion 2015, puis du compte administratif 2015 de la Commune.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2015 du budget du Lotissement de Park Ar Groas 2 (renommé Park An Avel).

5. Approbation du Compte de gestion et du Compte administratif 2015 du Lotissement de Park Ar Steir

Le compte administratif est identique au compte de gestion de Madame Monique LE MELL, notre Trésorière municipale.

Mme Emilie POGÉANT-LE PARC détaille les différents chapitres.

Le compte de gestion et le compte administratif du budget du Lotissement de Park Ar Steir s'établissent comme suit :

- Fonctionnement : Dépenses : 67 815,23 €
 Recettes : 368 406,93 €

Excédent : 300 591,70 €
Déficit reporté de 2014 : - 300 591,70 €
Résultat cumulé à l'issue de 2015 : 0 €

- Investissement : Dépenses : 377 724,78 €
Recettes : 67 724,78 €
Déficit : 310 000 €
Déficit reporté de 2014 : - 310 000 €
Résultat cumulé à l'issue de 2015 : 0 €

Monsieur le Maire quitte la séance ; Mme POGÉANT-LE PARC soumet au Conseil le vote du compte de gestion 2015, puis du compte administratif 2015 du Lotissement de Park Ar Steir.

Résultat du vote :

- **Pour : 11**
- **Contre : 2 (Jean-Luc CROCQ et Damien LE COZ)**
- **Abstentions : 0**

6. Approbation du Compte de gestion et du Compte administratif 2015 du Centre Communal d'Action Sociale

Le compte administratif est identique au compte de gestion de Madame Monique LE MELL, notre Trésorière municipale.

Mme Emilie POGÉANT-LE PARC détaille les différents chapitres.

Le compte de gestion et le compte administratif du budget du C.C.A.S. s'établissent comme suit :

- Fonctionnement : Dépenses : 1 618,60 €
Recettes : 1 500 €
Déficit : - 118,60 €
Excédent reporté de 2014 : 258,17 €
Résultat cumulé à l'issue de 2015 : + 139,57 €

Monsieur le Maire quitte la séance ; Mme POGÉANT-LE PARC soumet au Conseil le vote du compte de gestion 2015, puis du compte administratif 2015 du C.C.A.S. : ils sont approuvés à l'unanimité.

7. Affectation des résultats

En accord avec notre Trésorière, ce point sera vu lors du vote du budget primitif 2016.

8. Répartition du F.P.I.C. (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) pour l'année 2016

Jean-Luc CROCQ prend la parole afin de rapporter les réunions communautaires auxquelles il a participé. Il apparaît que les travaux de déploiement de la fibre optique ont démarré sur la commune de Pouldreuzic, mais ont déjà un grand retard. La Société Megalis qui a en charge ce projet a demandé un supplément financier en avenant au devis de départ qui devait être ferme et définitif.

La commune de Guiler serait équipée aux environs de l'année 2030. Il est rappelé que dans le cadre de la coopération intercommunale, chaque commune membre de la C.C.H.P.B. cotise afin que tout le Haut Pays Bigouden soit couvert.

Néanmoins, vu le délai et les montants importants demandés, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de s'abstenir. Les élus se disent sceptiques sur le devenir de cette enveloppe, sur une durée d'investissement aussi longue (14 ans).

9. Admission en non valeur de produits irrécouvrables

Point reporté pour manque d'information.

10. Questions diverses

- **Subvention voirie de la CCHPB** : Jean-Luc CROCQ informe le Conseil de la baisse de dotation voirie de la CCHPB à la commune. Néanmoins il est important que la route de Pouldergat soit refaite (projet datant de 2012), ainsi que la route menant aux éoliennes.
- **Journée citoyenne** : Christian JOLIVET informe les élus de la possibilité d'organiser une journée citoyenne, le **28 mai prochain**.

Lancée en 2008 dans une commune alsacienne, la journée citoyenne rassemble aujourd'hui population, territoriaux, entreprises de plus de 200 communes pour, ensemble, améliorer le cadre de vie. L'AMF, avec le partenariat de l'Odas, a consacré le 28 mai « journée citoyenne », en espérant qu'un nombre croissant de communes rejoindront la démarche.

L'idée de base de cette journée est de permettre aux citoyens, habitants, professionnels, territoriaux, engagés ou non, de réaliser, ensemble, un ou plusieurs projets d'amélioration du cadre de vie en participant selon ses possibilités.

Les projets peuvent être variés : remise à neuf de la cour d'école, nouveaux rideaux pour l'école, plantations, décoration de la commune...

Le site journéecitoyenne.fr met à disposition des collectivités intéressées tout un matériel : guide pratique, exemples d'affiches, présentation du réseau, etc.

- **Rond-point du centre bourg** :

Les élus soulèvent la question de ce rond-point, qui est bien souvent coupé, non respecté...

La séance est levée à 22h15.

Vu, le Maire
Christian JOLIVET